

Digne héritière

Prise sous son aile par Jean Aulagnier alors qu'elle venait d'obtenir son DESS de gestion de patrimoine sous sa direction, Catherine Orlhac a su tracer son sillon en vingt années passées à l'Aurep. Présidente depuis quatre ans, elle a d'ores et déjà apporté son empreinte à l'organisme certificateur, entre modernité et préservation des valeurs qui en ont fait sa renommée bien au-delà de l'Auvergne.

« **L**a découverte du droit patrimonial a été une révélation pour moi. J'ai eu le sentiment de m'être trompée dans mon parcours en ne choisissant pas de faire du droit civil », se souvient Catherine Orlhac. Fille d'un père avocat en droit des affaires, elle se dirige pourtant – « peut-être par rébellion » – vers l'université de Sciences économiques de Clermont-Ferrand, avec le DESS de gestion de patrimoine en ligne de mire, car cette formation abritée par la faculté de Sciences économiques « était déjà très reconnue ».

■ Approfondir ses connaissances

Diplômée en 1997, elle se considère alors trop jeune pour intégrer une banque ou un cabinet de CGP et compte poursuivre ses études pour approfondir sa découverte du droit patrimonial. « J'étais



surprise de voir que les étudiants souhaitent entrer rapidement dans la vie active. Moi, je voulais aller plus loin dans la technique. Et Jean Aulagnier m'a dit: "alons-y ensemble!"»

C'est en effet le père fondateur du DESS de Clermont, en 1985, et créateur de l'Aurep, en 1995, afin de diffuser les enseignements du DESS au-delà de Clermont, qui la convainc de s'orienter vers un doctorat sur le démembrement de propriété qu'il lui reste encore à achever. «Le démembrement de propriété allie tous les aspects de la gestion de patrimoine: le droit civil, le droit fiscal, et l'économie; cette matière est complète et transversale. C'était aussi la spécialité de Jean, auquel on doit toutes les stratégies dans ce domaine, ainsi qu'à Pierre Fernoux.»

Elle rentre alors de plain-pied dans l'enseignement. En tant que doctorante, elle débute à la faculté, tout en poursuivant son apprentissage du droit patrimonial. «J'ai alors fait ma deuxième grande découverte, celle de mon goût pour la transmission du savoir. Encore une fois, c'est Jean, un personnage emblématique, qui m'a donné ma chance à mes débuts. Sa confiance m'a boostée, il m'a pris sous son aile, m'a appris l'art d'enseigner même s'il m'a toujours dit que j'avais un don pédagogique... De façon assez pudique, nous n'avons jamais discuté du pourquoi il m'a fait confiance.»



Jean Aulagnier, doyen honoraire de la faculté des Sciences économiques et de gestion de l'université d'Auvergne, le fondateur de l'Aurep, et Catherine Orlhac, présidente de l'Aurep.

■ Elle remplace Jean Aulagnier au pied levé

Rapidement, elle intègre l'équipe pédagogique de l'Aurep, en 2001, qu'elle ne quittera plus. «Pour les étudiants classiques, il s'agit avant tout d'apprendre; pour les professionnels l'enjeu est différent car on est ici challengé par rapport à leur pratique; il faut davantage s'adapter à "la vraie vie"».

Pour son premier cours à l'Aurep, elle remplace au pied levé Jean Aulagnier et se place devant un public constitué uniquement d'hommes. «J'ai été tétanisée par mon premier cours à l'Aurep, mais je me suis sauvée car je suis une perfectionniste: je travaille beaucoup pour ne pas être mise en défaut. J'étais très technique et magistrale à mes débuts, comme pour prouver que je maîtrisais mon sujet. J'avais le sentiment de devoir m'imposer, de justifier de ma présence devant eux. Puis, au fur et à mesure, la pédagogie a pris le dessus avec la volonté de délivrer un message clair, simple et structuré. Je suis désormais très participative, avec l'appui d'exemples et de cas pratiques. Et je sais désormais faire évoluer mon discours en fonction des regards et des visages de mon public. En faisant intervenir les participants, on ne les laisse pas décrocher. Durant ces vingt dernières années - le temps passe vite -, j'ai toujours cherché à améliorer ma technique pédagogique, ou comment faire progresser mon public et progresser soi-même grâce à lui. Je modifie sans cesse ma façon d'enseigner. Malgré l'évolution de ma fonction au sein de l'Aurep, je n'ai jamais voulu lâcher l'enseignement, c'est ce qui me motive.»

“

Si notre ADN est commun avec l'université, j'ai considéré que l'Aurep avait légitimement la maturité et la notoriété pour œuvrer seule.

— Catherine Orlhac

”

■ La technique encore et toujours

Outre Jean Aulagnier qui la prend sous son aile, Pierre Fernoux, spécialiste en droit fiscal et ancien directeur du certificat Gestion internationale du patrimoine de l'Aurep, a également été prépondérant dans le parcours de Catherine Orlhac, lui permettant d'améliorer sa technique et ses travaux de recherche. «Il m'a aidé à prendre confiance en moi. Nous avons beaucoup de discussions autour de la technique: comment penser, comment réfléchir, comment chercher...»

Un autre personnage, François Fruleux, consultant au Cridon de Lille, moins connu dans le domaine de la gestion de patrimoine mais davantage sur celui du notariat, a également eu son influence. «Il a pris le relais de Pierre. Nous avons écrit de nombreux articles de doctrine ensemble et il m'a permis de publier dans les revues juridiques.»

Soutenue par des hommes, Catherine Orlhac avoue être sensible et attentive aux questions d'égalité homme-femme. «Je n'ai pas souffert d'être une femme et j'ai bénéficié de la confiance d'hommes. Aujourd'hui, les femmes sont de plus en plus nombreuses par rapport à mes débuts, elles se sont emparées de la profession.»

En 2011, Catherine Orlhac accepte la proposition de Jean Aulagnier d'assurer la direction générale de l'Aurep, avec Jean-Pierre Corbel comme président. «Il s'agissait d'un nouveau métier pour moi: gérer la structure au quotidien. De Jean-Pierre, j'ai pu apprécier et me nourrir de son esprit entrepreneurial.» Puis suite au décès tragique de ce dernier, elle prend naturellement la présidence de l'Aurep.

■ Autonomie et modernisation

Depuis quatre années désormais, elle met en œuvre un projet approuvé par le conseil d'administration de l'Aurep et qui se déroule encore sur les prochaines années. Tout d'abord, il a été décidé de rendre l'association autonome vis-à-vis de l'université d'Auvergne. « Si notre ADN est commun avec l'université, j'ai considéré que l'Aurep avait légitimement la maturité et la notoriété pour œuvrer seule. » Depuis 2018, la structure, en tant qu'organisme certificateur autonome, délivre ainsi ses propres diplômes et certificats. Par ailleurs, elle impulse la densification de l'offre de formation pour mieux coller à la demande du marché avec la création de deux nouvelles spécialisations. Depuis deux nouveaux cursus mis en place: le certificat d'allocation d'actifs patrimoniale, lancé en mars 2019, dirigé par Charles Nourissat et Pierre Sabatier, et le certificat métiers du *family office*, créé fin 2019 avec l'Affo (Association française du family office) qu'elle dirige également. « Ces diplômes novateurs ont connu un vif succès. Nous avons su capter le besoin du marché, déployer des programmes de qualité et délivrés par des équipes pédagogiques très compétentes. »

L'Aurep poursuit également sa digitalisation, entamée il y a désormais trois ans. Cette évolution concerne aussi bien l'enseignement via des séances d'*e-learning* ludiques composées de quiz et de vidéos pour accompagner le professionnel dans son apprentissage; mais aussi la structuration de l'Au-

“
La période actuelle est clé. Elle est à la fois exaltante et risquée. Après une période de forte croissance, nous allons nous accorder un temps pour consolider nos fondations. [...] Le marché et le métier évoluent. A nous de continuer de bien appréhender les enjeux du marché et les besoins des professionnels.

— Catherine Orlhac

”

Pierre Sabatier et Philippe Dubois. Ce conseil est le bateau amiral de l'Aurep, avec beaucoup d'échanges et de confrontations d'idées. Sans ce conseil, ma tâche serait très délicate. La période actuelle est clé. Elle est à la fois exaltante et risquée. Après une période de forte croissance, nous allons nous accorder un temps pour consolider nos fondations.»

rep qui, en tant qu'organisme de formation, a vu sa pression réglementaire s'accroître avec la mise en place de nouvelles normes. « Le présentiel doit rester la norme, on ne peut s'en passer pour des questions pédagogiques. Il permet également à chacun de profiter des richesses des hommes et des femmes qui sont venus se former. L'enjeu est de trouver le juste équilibre entre digital et présentiel sans trahir nos convictions. »

Catherine Orlhac a aussi souhaité renforcer le sentiment d'adhésion à l'Aurep. Ainsi, le Club Aurep Alumni présidé par Philippe Dubois a été créé. « L'Aurep a formé neuf mille professionnels depuis sa création, dont mille sur ces trois dernières années. Nous sommes une famille; j'avais la volonté de renforcer nos liens autour d'une communauté de nature interprofessionnelle. » Des offres d'emploi sont ainsi partagées entre membres, des conférences dédiées organisées...

Face à cette croissance, l'Aurep a poursuivi sa structuration avec de nombreuses embauches ces trois dernières années et un partenariat avec Fidroit signé l'an passé, notamment pour proposer une formation commune (cf. encadré ci-dessous).

Le conseil d'administration a également été renforcé. « Jean Aulagnier est toujours présent à nos côtés et le conseil d'administration a accueilli de grands professionnels, comme Pierre Sabatier et Philippe Dubois. Ce conseil est le bateau amiral de l'Aurep, avec beaucoup d'échanges et de confrontations d'idées. Sans ce conseil, ma tâche serait très délicate. La période actuelle est clé. Elle est à la fois exaltante et risquée. Après une période de forte croissance, nous allons nous accorder un temps pour consolider nos fondations. »

Néanmoins, l'Aurep reste à l'écoute des attentes du marché: « le marché et le métier évoluent. A nous de continuer de bien appréhender les enjeux du marché et les besoins des professionnels. »

Et toujours en restant à Clermont-Ferrand. « Entendre dire "j'ai fait Clermont" est important pour nous et une immense fierté. Nous tenons à ce recul géographique qui fait notre force: la réussite de l'Aurep repose sur son choix d'aller à la rencontre de son public en délocalisant ses formations. »

Avec Catherine Orlhac à sa tête, Clermont devrait être le port d'attache de nombreux professionnels du patrimoine pour un bon nombre d'années encore... ●

Six formations diplômantes et certifiantes



L'Aurep propose six certificats de niveau Bac +5, dont un est inscrit au RNCP niveau 7. L'équipe pédagogique est composée de quatre-vingts professionnels reconnus dans leur domaine. Ces formations sont les suivantes:

- titre Expert en conseil patrimonial (avec un parcours dédié aux experts-comptables et aux notaires);
- certificat Gestion de patrimoine des seniors et personnes âgées vulnérables;
- certificat Allocation d'actifs patrimoniale;
- certificat Gestion internationale du patrimoine;
- certificat Ingénierie patrimoniale du chef d'entreprise;
- et certificat Métiers du family office, en partenariat avec l'Affo.

En outre, l'Aurep propose des formations non diplômantes et des séminaires d'actualisation des connaissances chaque année. Par ailleurs, l'an passé, l'Aurep et Fidroit ont créé une alliance; un co-laboratoire dédié à la multiplication des compétences du conseil en gestion de patrimoine. De cet accord est né, notamment, un parcours diplômant en conseil patrimonial dédié aux collaborateurs de banques et compagnies d'assurance.